

LE ROLE DE PARENT DELEGUE

Lycée Félix Le Dantec

MAJ le: 31/10/2025



- 1 Documentation
- 2 Parent délégué Pour quoi faire ? , Qui ? , Quand ? , Où ?
- 3 Avant le Conseil de Classe // Juste Avant le Conseil de Classe
- 4 Pendant le Conseil de Classe
- **5** Après le Conseil de Classe







Sur le site internet de la PERL : www.perl-asso22.fr , cliquez sur « Lycées » / « Lycée G&T » ou « Lycée Pro » / « Conseils de Classes ».

Pour récupérer la documentation utile à votre rôle : questionnaire préalable à transmettre aux familles, feuille de suivi des élèves et modèle de compte-rendu pour le conseil de classe.

En cas de problème, contactez Isabelle à l'association :

- > Sur le portable au : 06 17 52 29 79
- > Par mail: perl.asso22@gmail.com

Vous allez recevoir les noms et les coordonnées des autres parents délégués, une liste des élèves et des familles avec les mails associés (à utiliser en copie cachée) ainsi que les noms des professeurs de la classe.

Vous pourrez ainsi vous créer un tableau avec une place pour chaque élève et pour chaque trimestre ou chaque semestre afin de faciliter la prise de notes.



2 Parent Délégué : Pour quoi faire ?

Le rôle du parent délégué en conseil de classe est essentiel :

- ➤ Orientation de l'élève : classes de 2^{ndes}, 1^{ères} et terminales,
- Remontée des difficultés vécues par les élèves,
- > Restitution de la perception de la classe par le corps enseignant.

Il ne consiste pas à :

- Remettre en cause la pédagogie d'un enseignant,
- > S'attarder sur le cas de son enfant.



2 Parent Délégué : Qui ?

Quatre représentants par classe, idéalement répartis comme suit :

- > Deux titulaires, issus de la PERL et de la FCPE,
- Deux suppléants, qui suppléent n'importe lequel des titulaires dans l'incapacité de participer au conseil de classe.
- 2 Parent Délégué : Quand ?

Participation à trois (2ndes et terminales) / deux (1ères) conseils de classe durant l'année scolaire qui se déroulent après chaque trimestre / semestre, répartis sur 2 à 3 semaines :

- Début décembre,
- Au mois de mars,
- Au mois de juin.

- Au mois de janvier,
- Au mois de juin.



2 Parent Délégué : Où ?

Le conseil de classe se déroule généralement :

- En « Salle 2 » de l'amphithéâtre,
- En salle de réunion du bâtiment A,
- > Dans des salles de classe du 4^{ème} étage du bâtiment B (B413, B418, ...).

Le lieu exact du conseil de classe vous est communiqué dans la convocation envoyée par mail par le lycée aux parents délégués titulaires.

A: Les parents délégués suppléants ne reçoivent pas la convocation.



3 Avant le Conseil de Classe

La préparation du conseil de classe s'effectue habituellement entre les parents délégués.

Vous pouvez organiser un pré-conseil entre parents PERL et FCPE au retour des questionnaires par exemple, rien ne l'interdit, bien au contraire puisque nous travaillons pour la même cause : nos enfants.

Attention aux questions sur la pédagogie, nous ne sommes pas là pour juger des méthodes.

Certaines questions provenant des parents ou des enfants peuvent davantage concerner le conseil d'administration ou d'autres commissions. Dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter :

> Sur le portable au : 06 17 52 29 79

➤ Par mail : perl.asso22@gmail.com



3 Avant le Conseil de Classe (suite)

Vous disposez de documents pour vous faciliter la tâche : www.perl-asso22.fr , cliquez sur le menu « Lycées » / « Lycée G&T » ou « Lycée Pro » / « Conseils de Classes ».

Communiquez entre vous (titulaires et suppléants) :

- > Prévenez les autres délégués (par mail) en cas d'impossibilité de participer. Seuls les titulaires reçoivent l'invitation,
- Préparer les questionnaires ensemble (documents disponibles sur le site internet de la PERL).

Communiquez avec les parents d'élèves :

- > Transmettre par mail le questionnaire (cf. diapositive suivante),
- LE: Utilisez impérativement la copie cachée (CCI ou BCC de votre logiciel de messagerie) pour ne pas divulguer les adresses mail des familles à tous.
- > Ne diffusez les questionnaires ni trop tôt, ni trop tard : une semaine avant idéalement,
- Dans tous les cas, fixez une date limite de réponse.



PERL Provide S Tillers de la Regione de Localise	Etablissement : Lycée Le Da	antec LANNION	fcpe	
PREPARATION DU CONSEIL DE CLASSE				
Classe :	Trimestre 1	date :		
A l'attention des PARENTS D'ELEVES :				
Le conseil de classe est l'un des moments clé de la vie du lycée. C'est l'endroit où tous les partenaires de la communauté scolaire (administration, professeurs, parents et élèves délégués) se penchent sur la situation de chaque élève pour en dresser un bilan. Les parents délégués se voulant au service des parents et des élèves, nous avons besoin de connaître votre avis et celui de votre enfant afin de pouvoir, le cas échéant, le faire valoir et le défendre. Aussi, nous vous proposons de bien vouloir remplir ce questionnaire pour que nous ayons une vision la plus objective possible de la classe. Vous pouvez aussi nous contacter directement :				
<u>P.E.R.L</u> : Prénom NOM	mail:	Tel:		
<u>F.C.P.E.</u> : Prénom NOM	mail :	Tel:		
La classe en général Si vous avez des commentaires à faire relatifs aux horaires, aux effectifs, à l'ambiance de la classe, la discipline, les contrôles, l'emploi du temps, le déroulement des cours,				
La vie scolaire	Si vous avez des commentaires à faire rela surveillance, la violence, le CDI, l'accueil, les ac	the state of the s	ernat, la sécurité, la	

Votre enfant	Si votre enfant rencontre des difficultés particulières que nous puissions évoquer, origine des difficultés selon vous : problèmes dans l'organisation du travail à la maison, démotivation, temps moyen consacré à son travail scolaire le soir, le week-end,		
Vos coordonnées (éventuellement) :			
Merci de le retourner <u>au plus tard</u> le//202_ par mail.			
Tous ces renseignements resteront confidentiels et ne seront diffusés qu'anonymement durant le Conseil de Classe.			
Un compte rendu du conseil de classe sera transmis avec le bulletin trimestriel.			

(Questionnaire PERL FCPE)



3 Avant le Conseil de Classe (suite)

Analysez les retours des parents avec les autres parents délégués (titulaires et suppléants) et préparez vos questions en conséquence. Veillez à poser des questions adaptées à l'instance.

3 Juste Avant le Conseil de Classe

Sachez que vous n'entrerez peut-être pas tout de suite dans la salle. Si tel est le cas, vous en profiterez pour faire connaissance avec les élèves délégués, recueillir leurs questions et les appuyer si nécessaire.

Mettez vous d'accord avec l'autre parent sur vos interventions car vous aurez plus de crédit et de poids pour poser vos questions et obtenir des réponses.

N'oubliez pas que vous représentez TOUS les parents, votre enfant est concerné mais il ne s'agit pas que de lui, alors ne vous étendez pas sur son cas, l'occasion serait mal perçue et contraire à la mission qui est la vôtre.





4 Pendant le Conseil de Classe

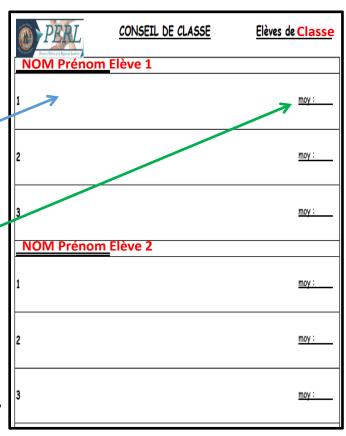
A l'aide de la feuille de suivi des élèves (téléchargeable sur le site Web de la PERL), retranscrivez bien les informations suivantes :

- L'appréciation globale de chaque élève (points forts / faibles),
- La moyenne générale de chaque élève (avec le document de relevé des notes).

🔼 : le document de relevé des notes des élèves fourni durant le conseil de classe sera à restituer à la fin de la séance. Ce document ne quittera pas la salle.

Il faudra également :

- Noter pour la classe le nombre de félicitations, compliments et encouragements,
- Les réponses à toutes les questions posées (élèves et parents délégués).



(Feuille de suivi des élèves)





Communiquez entre vous après le Conseil :

- Faites un compte-rendu commun entre parents délégués avant de le diffuser,
- ➤ Remonter votre compte-rendu par mail vers les deux associations de parents d'élèves (PERL et FCPE),
- > Transmettre votre compte-rendu également au secrétariat du lycée.



- Délégués des Parents :			
Question 1:			
Réponse 1 :			
Information(s) générale(s): par exemple, le salon Sup'Armor aura lieu le			
Pour toute remarque ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :			
PERL : Prénom NOM - Email :	- tél. : 06		
FCPE : Prénom NOM - Email :	- tél. : 06		

(Compte-rendu PERL FCPE)





Le compte-rendu doit être commun (si les deux associations sont représentées). Les deux parents délégués présents au Conseil de Classe doivent être d'accord sur le contenu, avant de le transmettre au secrétariat du lycée ainsi qu'à la PERL et à la FCPE dans les 48h. Le secrétariat du lycée se chargera de le transmettre en même temps que le bulletin de notes du trimestre ou du semestre.

Transmission aux adresses mails suivantes:

- ➤ Pour la PERL : perl.asso22@gmail.com
- ➤ Pour la FCPE : <u>lannion.fcpe@gmail.com</u>
- ➤ Pour le Lycée Général : annie.le-coat@ac-rennes.fr
- > Pour le Lycée Professionnel & Technologique (STI2D, STMG) : nathalie.le-coz@ac-rennes.fr

Si un parent vous appelle pour avoir le résultat du conseil de classe, vous ne pouvez divulguer que les appréciations concernant son enfant. Le reste est confidentiel, tous les parents reçoivent le compte-rendu du conseil de classe avec le bulletin de notes par courrier, et s'il y a un problème particulier avec un professeur, invitez le parent à prendre contact directement avec la personne concernée.



